6ème Réunion du Comité Conjoint de Mise en Œuvre de l'Accord Institué par l'Accord de Partenariat volontaire entre l'Union Européenne et la République Centrafricaine sur l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux de bois et des produits dérivés vers l'Union Européenne.

Bangui, le 13 mars 2024

AIDE MEMOIRE

La sixième réunion du Comité Conjoint de Mise en Œuvre de l'Accord (CCMO) s'est tenue du lundi 11 au 13 mars 2024 à l'hôtel Ledger à Bangui.

Conformément à l'article 19 de l'APV-FLEGT, les deux parties ont coprésidés la réunion.

La session politique tenue le 13 mars 2024 a été coprésidée par Monsieur **Douglas Carpenter,** Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne (DUE) en République Centrafricaine (RCA) et auprès de la CEMAC pour la partie Européenne et par Son Excellence **Gervais MBATA,** Ministre chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche pour la partie centrafricaine.

Cette session a été précédée par la session technique du 11 au 12 mars 2024 au cours de laquelle il y a eu des échanges sur les points suivants :

Politique et vision stratégique pour la mise en œuvre de l'APV

Son Excellence **Gervais MBATA**, Ministre chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche, a rappelé dans son discours d'ouverture que la RCA œuvre pour la bonne gouvernance des ressources forestières et la sauvegarde de la biodiversité, ceci en cohérence avec les dispositions de la Constitution d'août 2023 qui nous interpellent tous à la citoyenneté écologique nationale.

Madame **Roberta DEL-GIUDICE**, Team Leader, Représentante de l'Ambassadeur, Chef de la Délégation de l'Union Européenne pour sa part a déclaré que le partenariat s'inscrit dans le cadre de l'engagement transversal de l'Union Européenne (UE), à soutenir la République Centrafricaine dans ses efforts à mobiliser les ressources nécessaires pour son développement, y compris à travers les efforts à maximiser les exportations légales de ressources naturelles, respectueuses des normes régionales et internationales et bien sûr respectueux de l'environnement.

Etat d'avancement de la mise en œuvre de l'APV-Recommandations de la 5e CCMO

Le Secrétaire Technique Permanent de l'APV/FLEGT a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre de la recommandation du 5e CCMO. Les échanges ont recommandé d'établir des pourcentages des réalisations pour permettre une bonne compréhension du niveau de mise en œuvre. Néanmoins, il en ressort que 4 activités liées aux recommandations du précédent CCMO ont été complètement réalisées, 12 sont en cours de réalisation et 12 sont non réalisées.

Etat d'avancement de la mise en œuvre du plan de travail annuel et du plan de travail 2024 du CNMOS

L'agenda des activités du CNMOS de l'année 2024 a été présenté et validé.

Présentation des activités des OSC

Les organisations de la société civile membres de la plateforme pour la Gestion Durable des Ressources Naturelles et de l'Environnement (GDRNE), et le Réseau des Peuples Autochtones et Locales de Centrafrique (REPALCA), reconnaissent à sa juste valeur la reprise effective du processus APV/FLEGT.

La GDRNE sollicite l'appui financier des partenaires pour la mise œuvre de son plan d'action de 2024 conformément aux dispositions de l'Accord afin de mieux contribuer au suivi de la légalité forestière à travers le mécanisme d'observation indépendante.

Présentation des activités du secteur privé

La présentation des activités du secteur privé a été axée sur la participation durant la phase de négociation jusqu'à la mise en œuvre. Un plan d'action spécifique du secteur privé, pour l'année 2024, a été présenté et validé. Il en ressort lors des discussions que ce dernier a besoin d'un appui technique et financier pour favoriser la transformation du bois à 100% d'ici l'an 2028, conformément aux dispositions de la Décision communautaire de la CEMAC.

Etat d'avancement du projet GCP/CAF/020/EC et les prochaines étapes ;

Le coordinateur du projet d'appui à la mise en oeuvre de l'APV-FLEGT en Republique Centrafricaine, a présenté l'état d'avancement de la mise en œuvre du Projet et ses activités futures. Il a été rélévé une dynamique de concertation interacteurs sur les processus APV FLEGT et la gestion durable des forêts et une meilleure planification des activités du CNMOS, du STP et l'Observation independante. Il est récommandé le renforcement des capacités des parties prenantes dans la conception et la mise en place du SIG-SVL.

Compte tenu du retard dans la mise en oeuvre de certaines activités du projet, il serait judicieux de prolonger la date de fin du projet sans financement additionnel en vue du developpemnt du SIG-SVL, de l'assistance à son deploiement et du fonctionnement.

Forêts communautaires : Etat des lieux des forêts communautaires

Le Directeur des Forêts dans son exposé a rappelé la définition de la forêt communautaire, le cadre juridique et la situation actuelle des forêts communautaires en RCA dont trois ont été attribuées dans les préfectures de la Mambéré Kadéi et de la Nana Mambéré.

Il ressort des échanges qu'il est important de redéfinir le domaine d'attribution des forêts communautaires et leur mode de gestion dans le processus de la révision du code forestier de la République Centrafricaine.

Permis artisanaux

La définition du permis d'exploitation artisanale et les conditions d'attribution ont été exposées.

L'état des lieux a fait ressortir 19 permis artisanaux ont été attribués par le Ministère Chargé des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche pour l'année 2023 dont 12 opérationnels.

Différentes questions ont été évoquées : le non-respect des procédures d'attribution et des cahiers de charges, les limites des permis artisanaux attribués, le manque des données sur les mouvements de bois et le manque de suivi pour assurer la gestion durable des ressources forestières aux fins du paiement des taxes et redevances y relatives.

Rapport sur le diagnostic de l'existant des systèmes développement et le déploiement du SIG-SVL

Le rapport diagnostic des systèmes informatiques de collecte et de gestion de données existants et proposition des scenarii en vue de la mise en place du Système Informatisé de Vérification de la Légalité a été discuté en plénière.

Après les débats et échanges, le scénario SIFF MIROIR (système autonome) a été retenu et doit être développé pour répondre aux exigences d'un système de vérification de légalité et les obligations de l'APV-FLEGT et qui sera propre au Ministère des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche.

Etat d'avancement du processus de révision du code forestier

Le point focal du processus de révision du code forestier de 2008 a relevé que le bureau d'études SOFRECO n'a ressorti que des questionnements au lieu de présenter les forces et les faiblesses relevées de ce code. Il a été recommandé au bureau d'études de prendre en compte les nouvelles orientations issues de l'analyse du rapport diagnostic. Il a été demandé au Point Focal d'élaborer une feuille de route clarifiant les prochaines étapes, les éventuels besoins et les responsabilités des parties prenantes.

Communication et visibilité : Préparation de la stratégie de communication sur l'APV FLEGT et plan de communication du projet d'appui

La présentation sur la stratégie de la communication et de la visibilité sur le processus APV-FLEGT n'a pas été faite pour de raisons techniques. Par conséquent, il est recommandé d'organiser un atelier de restitution au mois d'avril 2024.

Rapport annuel 2022 à valider et préparation du rapport annuel 2023

Le rapport annuel conjoint 2022 a été validé avec amendement sous réserve de complément d'information par les autres acteurs de la mise en œuvre de l'APV/FLEGT d'ici le 25 mars 2024.

Liste des Recommandations

N°	PROPOSITIONS	Responsable(s)
1	Renforcer la synergie entre les différents acteurs, en vue de capitaliser les résultats et leçons tirées dans le cadre de la mise œuvre du projet APV/FLEGT	MEFCP
2	Appuyer la mise en œuvre effective des plans d'actions annuels spécifiques des parties prenantes pour un suivi basé sur les indicateurs de réalisation	Projet APV/PTF/MEFCP
3	Impliquer directement les peuples autochtones dans la mise en œuvre des activités du projet APV/FLEGT	MEFCP/ Projet APV
4	Clarifier dans le nouveau code forestier les questions relatives aux modalités de gestion des permis forestiers autres que les Permis d'Exploitation et d'Aménagement (PEA)	MEFCP/PTF
5	Redéfinir les modalités de la prise en charge des organes d'appui à la mise en œuvre de l'APV/FLEGT et les sources de leur financement durable.	MEFCP/Projet APV/PTF
6	Doter le MEFCP d'un système autonome informatique de gestion en appui au SVL (Scénario SIFF MIROIR), basé sur une grille de vérification de la légalité et de la traçabilité du bois centrafricain, élaborée de manière participative.	Projet APV/MEFCP
7	Organiser la réception provisoire du bâtiment dédié au STP APV/FLEGT RCA au plus tard juillet 2024.	Projet APV/UE

Pour la partie européenne

Douglas CARPENTER
Ambassadeur, Chef de Délégation
de l'Union Européenne

Pour la partie centrafricaine

Gervais MBATA
Ministre chargé des Eaux, Forêts,
Chasse et Pêche

Annexes

- **Liste des participants**
- **Plan d'action multi-annuel 2023 à 2028 de l'APV-FLEGT**
- **Plan de travail 2024**
- **Plan d'action spécifique du secteur privé**
- **Plan d'action spécifique OSC**